



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Luc MAGIS** demeurant Rue de Limoges 20 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Rue de Limoges, 35 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°489G5.

La demande vise les travaux suivants :**Transformation d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment rehaussé est situé à moins de 5m des limites parcellaires latérales ;
- Le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- La hauteur sous gouttière de chaque mur gouttereau du volume principal devrait être de maximum 7m ;
- Le crépi employé comme matériau de façade n'est pas de tinte semblable à celle des bâtiments traditionnels voisins ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 février 2025 au 24 février 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be